



En référence à l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Objectif de formation

Réaliser de manière autonome des prestations d'animation dans le domaine sportif

Objectifs pédagogiques

- Encadrer tout public dans tout lieu dans toute structure et y mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Mettre en œuvre des activités physiques et sportives
- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage et mobiliser les techniques de l'APT

Prérequis/Niveau

Diplôme de secourisme (PSC1 et équivalents)

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'inscription

Valider les deux tests physiques* suivants:

1. Le test navette Luc Léger
2. Le test d'habileté motrice

Ou Etre titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 (publiée au Bulletin officiel de la jeunesse et des sports)

Avoir 18 ans au moment de la certification

Le coût des tests n'est pas dépendant de la LENA mais de l'organisme organisateur. Pour connaître le calendrier des tests, rendez-vous sur la page:

<https://nouvelle-aquitaine.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2098>

Contenu

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités physiques pour tous »

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Accompagnement au projet

Modalités pédagogiques

Pédagogie active Alternance d'apports théoriques et de mise en application en atelier pédagogique et en entreprise. Supports de cours remis à chaque stagiaire (plateforme ou version papier). Exercices pratiques et interactifs faisant appel à la participation et à l'expérience des participants. Situations basées sur l'analyse du vécu en entreprise, échanges entre stagiaires.

Intervenants

Equipe pédagogique coordonnée par l'UFOLEP (secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement). Tous nos formateurs ont à minima un BPJEPS et pour les UC3 et UC4 obligatoirement dans le domaine sportif.

La liste des intervenants et toutes les modalités pédagogiques sont validés par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine

Modalités de suivi et d'évaluation

Livret stagiaire

Questionnaire satisfaction remis à la fin de chaque module

Attestation de compétences et d'assiduité

Certification :

Epreuve 1 : Production d'un document écrit et entretien validant les UC1 et 2

Epreuve 2 : Dossier, animation de séance et entretien à réaliser dans 2 des 3 familles d'activités

Epreuve 3 : Animation de séance et entretien à réaliser dans la famille d'activités non abordée lors de l'UC3

Dates ou délais d'accès à la formation

Pour les contrats d'apprentissage : du 12 janvier 2022 au 30 juin 2023 (18 mois).

Pour les autres statuts : du 28 février 2022 au 30 juin 2023

Ouverture de la session sous condition d'un minimum de 8 inscrits en parcours complet au démarrage de la session.

Public/modalités d'accès

Personnes issues de l'animation volontaire (BAFA, BAFA, bénévoles), salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, ...

Durée

630 heures en centre de formation

De 300 heures à 1579 heures en entreprise en fonction du statut et du projet de l'apprenant

Tarif et financement

Ouvert à tout type de prise en charge y compris l'apprentissage

Un devis personnalisé sera communiqué après un entretien avec les candidats à l'entrée au BPJEPS

Code CPF : 241334

Fiche RNCP : 28573

Lieux

Angoulême/Saint Yrieix sur Charente

Contact

Yann PIDOUX, coordinateur du BPJEPS APT (05 53 02 44 15)

e-mail : yann@laligue24.org



En référence à l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

EQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS POSSIBLES

Pour les équivalences et les passerelles, se reporter à l'ensemble des arrêtés présentés sur :

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeeps/Equivalences-passerelles-11458/>

Suite de parcours possibles et débouchés : DESJEPS, DEJEPS, STAPS, concours de la fonction publique

Le diplôme du BP JEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, club sportif, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes âgées... Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

Des concours dans la fonction publique territoriale, comme celui d'éducateur territorial des APS ou animateur sportif hospitalier, permettent aux titulaires du BP JEPS de s'y inscrire.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétence : Oui pour toutes les UC. Le positionnement permettra de faire le point sur les besoins du candidat.

ORGANISME DE FORMATION RESPONSABLE

Ligue de l'Enseignement Nouvelle Aquitaine Site administratif : 33 rue St Denis-86000 POITIERS OF enregistré sous le numéro 54860088786 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Siret : 32385851400017 – Association Loi 1901(non assujettie T.V.A)

Agence : Charente 05 45 38 29 91 info16@irfrep.org

NOS CONSEILLERS ET REFERENTS EN ACCOMPAGNEMENT

Conseiller en accompagnement socio professionnel : merci de contacter l'Irfrep Charente : voir coordonnées ci-dessus

Référent handicap : merci de contacter l'Irfrep Charente : voir coordonnées ci-dessus

Référent mobilité internationale : Rita Silva Varisco / rsilva@liguenouvelleaquitaine.org

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'inscription

Locaux, plateaux techniques : la majorité de la formation se déroulera sur la Base de voile de Saint Yrieix sur Charente. La base de voile est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Référent handicap : pour toute question relative à l'adaptation des formations aux différents types de handicap, merci de contacter l'Irfrep Charente : voir coordonnées ci-dessus

Nos résultats sur les sessions précédentes

- Taux de réussite aux examens par an : aucune donnée statistique
- Taux de rupture ou d'abandon par an : aucune donnée statistique
- Taux d'insertion professionnelle par an : (Chiffres 2018 de la DRAJES NA) 68 %
En relation directe avec le diplôme, 88 % en emploi 6 mois après l'obtention du diplôme*
- Taux d'interruption en cours de formation : aucune donnée statistique
- Taux de poursuite d'étude : aucune donnée statistique

*https://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/2018_panorama_sport_animation_nouvelleaquitaine.compressed.pdf